

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 septembre 2018

Prévention du bruit en milieu professionnel

L'INRS met en garde contre les systèmes de masquage sonore dans les open-space

Le bruit constitue une nuisance majeure dans le milieu professionnel. Il peut provoquer des surdités mais aussi stress et fatigue qui, à la longue, ont des conséquences sur la santé du salarié et la qualité de son travail. Pour réduire les nuisances sonores notamment dans les bureaux collectifs, certains fabricants font actuellement la promotion de nouveaux systèmes de masquage sonore. L'INRS met en garde les entreprises et les salariés contre ces dispositifs qui ne réduisent pas le volume sonore mais au contraire, diffusent un bruit supplémentaire.

Une récente étude de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)¹ dans un bureau ouvert d'une grande entreprise du secteur bancaire a montré que, suite à l'installation d'un système de masquage, les salariés ressentaient une augmentation de la gêne sonore occasionnée par des bruits d'équipement (ordinateurs, imprimantes, ventilations). En outre, aucune baisse de la gêne liée aux bruits des conversations n'a été constatée.

Si la publicité réalisée autour de ces systèmes de masquage parle de « bulle de silence », « contre-son » ou « contre-bruit » pour décrire leur effet, ce ne sont que des arguments commerciaux.

Ne pas confondre système de masquage sonore et casques « à contrôle de bruit ».

Les systèmes de masquage sonore installés dans les bureaux ouverts diffusent généralement un bruit blanc qui est comparable à un bruit de ventilation. Ce bruit supplémentaire « masque » les conversations voisines et vise donc à diminuer l'intelligibilité de ces conversations qui sont une source de gêne pour les salariés. Ce type de système émet donc un bruit additionnel dans l'espace de travail, qui n'entraîne aucune diminution du volume sonore déjà existant.

Le principe de fonctionnement de ces systèmes est fondamentalement différent de celui des casques (et écouteurs) dits « à contrôle actif de bruit » qui, eux, génèrent en temps réel un signal sonore qui annule une grande partie du bruit de fond. Il ne faut pas confondre ces deux technologies.

¹ [Etude de terrain pour l'évaluation du masquage sonore en open-space](#). P. Chevret et L. Lenne, dont les [résultats](#) ont été présentés lors de plusieurs congrès scientifiques internationaux : Congrès Français d'acoustique, Le Havre, France, 23-27 Avril 2018, EURONOISE 2018 27-31/5/2018 Heraklion, Greece, 27-31 May 2018, The 25th International Congress on Sound and Vibration, Hiroshima, Japan, 8-12 July 2018.

Des moyens de prévention existent pour limiter les nuisances sonores au travail.

Du traitement acoustique des locaux au confinement des équipements bruyants en passant par l'aménagement de l'espace, les mesures collectives de lutte contre le bruit sont les plus efficaces.

La recommandation de l'INRS, en matière de réduction des nuisances sonores dans les bureaux ouverts, est de s'appuyer sur la norme NF S31-199, 2016 (« Acoustique – Performances acoustiques des espaces ouverts de bureaux ») avant de prévoir toute démarche d'amélioration de l'acoustique des locaux.

Pour en savoir plus :

[Dossier sur le bruit en milieu professionnel](#) : définitions, effets sur la santé, agents ototoxiques, réglementation, démarche de prévention...

[Outil Questionnaire GABO](#) (Gêne Acoustique dans les Bureaux Ouverts)

[« Réduction de la nuisance sonore dans les bureaux ouverts : un exemple d'utilisation de la norme NF S31-199 en entreprise »](#) (TF 247)

[Maîtriser l'acoustique des espaces de bureaux ouverts : une nouvelle démarche](#) (DO18)
<http://www.hst.fr/dms/hst/data/articles/HST/TI-DO-18/do18.pdf>

A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAM, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

Notre métier, rendre le vôtre plus sûr

Et pour suivre l'actualité de l'INRS : www.inrs.fr ; www.twitter.com/INRSfrance

www.inrs.fr

 YouTube



Contact Presse : Marie-Eva PLANCHARD – Tél. : 01 40 44 14 40 –
courriel : marieeva.planchard@inrs.fr